



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/039

Genève, le 6 août 2019

CONCERNE :

Pouvoir les postes vacants de représentants des régions Europe et Amérique du Nord

1. Le Secrétariat a informé la Présidente du Comité permanent et les représentants régionaux des régions concernées qu'un représentant de la région Europe au Comité pour les animaux, M. Vincent Fleming, la représentante et la représentante suppléante de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux, Mme Rosemarie Gnam et Mme Carolina Caceres respectivement, et la représentante de la région Amérique du Nord au Comité pour les plantes, Mme Adrienne Sinclair, avaient quitté leur poste à compter de la clôture de la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18).
2. La résolution conf. 11.1 (Rev. CoP17) décide que le Secrétariat veille à attirer immédiatement l'attention du Comité permanent sur toute vacance de poste au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes afin que le poste soit pourvu dans les plus brefs délais.
3. Compte tenu de la proximité de la CoP18, les Parties des régions Europe et Amérique du Nord sont invitées à proposer des candidats pour pouvoir les vacances de postes mentionnées au paragraphe 1 de la présente notification pour qu'un remplacement soit sélectionné lors des réunions régionales à la CoP18. Les Parties sont priées de respecter ce qui suit concernant les candidats qu'elles proposent :
 - i) les Parties, au moment où elles proposent des candidats pour représenter les régions, devraient confirmer qu'ils bénéficieront d'un appui et qu'ils obtiendront les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches ;
 - ii) chaque candidat devrait remplir une déclaration d'intérêts dans laquelle il mentionne tout intérêt financier présent susceptible de remettre en question son impartialité, son objectivité ou son indépendance dans la conduite de ses fonctions de membre ou de membre suppléant du Comité.
 - iii) le nom, le curriculum vitae et la déclaration d'intérêts des candidats proposés seront communiqués au Secrétariat avant le 12 août 2019 par l'organe de gestion habilité à communiquer avec le Secrétariat en vertu de l'article IX.2 de la Convention.
 - iv) dans l'idéal, les candidats devraient être associés à une autorité scientifique, avoir une connaissance adéquate de la CITES et recevoir un appui institutionnel suffisant pour accomplir leur tâche. Cette information devrait figurer dans leur curriculum vitae ; et
 - v) tant que les représentants seront des personnes, une Partie ne pourra pas être reconnue comme candidate sous réserve de désignation ultérieure par cette Partie de la personne concernée.
4. Le Secrétariat a également reçu la démission du Mexique en tant représentant suppléant de la région Amérique du Nord au Comité permanent. En ce qui concerne les candidatures aux fonctions de membre du Comité permanent, la Conférence a indiqué que celles-ci devraient être soumises par l'intermédiaire du Secrétariat. Le Secrétariat communiquera les candidatures reçues ainsi que les documents à l'appui lors des réunions régionales de la CoP18.